



L'Informateur

Édition spéciale—Matières organiques



RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER

ENSEMBLE FAISONS NOTRE PART POUR L'ENVIRONNEMENT



LES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX COLLECTES SONT EN VIGUEUR DEPUIS SEPTEMBRE 2020.

Merci à tous de participer à l'effort collectif afin que Saint-Placide atteigne son objectif de diminuer les déchets destinés à l'enfouissement.

- * LES COLLECTES DE MATIÈRES ORGANIQUES (OU COMPOST) PASSENT À L'ANNÉE (selon une fréquence variable)
- * LES FEUILLES D'AUTOMNE SERONT DÉSORMAIS RAMASSÉES DANS DES SACS DE PAPIER

Plus de détails au verso

Régénérons nos résidus organiques



pour embellir nos milieux de vie

TROIS CATÉGORIES DE RÉSIDUS

RÉSIDUS DE TABLE

RÉSIDUS VERTS

RÉSIDUS DIVERS

SEPTEMBRE

dim	lun.	ma	me	jeu.	ven	sa
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

dim	lun.	ma	me	jeu.	ven	sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

dim	lun.	ma	me	jeu.	ven	sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

dim	lun.	ma	me	jeu.	ven	sa
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



Le **compostage** des déchets organiques est un procédé biologique de transformation et de valorisation des résidus. Ceux-ci se décomposent de manière naturelle et sont **transformés** en d'autres substances **organiques** ou minérales par le recyclage.



Collecte du bac d'ordures



Collecte du bac de recyclage



Collecte du bac de compost



Collecte du bac de compost **et** sacs de feuille

AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER

Pour vous aider à y voir plus clair, nous vous présentons un aide-mémoire pour bien utiliser le bac brun de compost. Rappelez-vous que trois catégories de matières sont acceptées et prenez note des matières refusées.

TROIS CATÉGORIES DE RÉSIDUS

RÉSIDUS DE TABLE

Fruits et légumes, viande, poisson, fruits de mer, volailles et os, pâtes alimentaires, pain et céréales, produits laitiers, coquilles d'œufs, café moulu, filtres à café, sachets de thé et tisane, friandises et produits de confiserie

RÉSIDUS VERTS

Gazon, feuilles mortes, branches coupées de diamètre inférieur à 1 cm (non attachées et longueur maximales de 60 cm), fleurs, plantes et autres résidus végétaux (aiguilles de résineux, retailles de haie, mauvaises herbes, etc...) sauf plantes exotiques envahissantes, écorces, copeaux, bran de scie, sacs de papier

RÉSIDUS DIVERS

Tout papier en carton souillé avec des aliments, essuie-tout, papier essuie-mains, mouchoirs (incluant les mouchoirs souillés), serviettes de table, boîtes à pizza, etc..., plantes d'intérieur incluant le terreau d'empotage, cendres froides (éteintes depuis au moins 7 jours), cheveux et poils d'animaux, déjections et litière d'animaux domestiques

À RETENIR—MATIÈRES REFUSÉES



Couches et produits d'hygiène féminine, médicaments, poussière et charpies de sècheuse, sacs d'aspirateur et leur contenu, animaux morts, cartons cirés, cure-oreilles, soie dentaire, chandelles, verre, plastique métal, branches (plus de 1 cm), roches, gravier, béton, asphalte, bois traité, teint ou peint, etc...



LES FEUILLES D'AUTOMNE SERONT DÉSORMAIS RAMASSÉES DANS DES SACS DE PAPIER

La distribution des sacs de papier s'effectuera à la Municipalité de Saint-Placide, et ce, à compter du 30 septembre 2020 seulement.



Pour vous procurer vos 10 sacs de papier gratuitement, voici les étapes à suivre :

- ⇒ Vous devez vous inscrire directement sur le site internet www.riadm.ca à compter du 26 août 2020, et fournir les coordonnées demandées;
- ⇒ Après vous être inscrit, vous recevrez par courriel, votre numéro de coupon unique;
- ⇒ Vous devrez imprimer ce courriel pour avoir droit à vos 10 sacs gratuits, en vous présentant au bureau municipal de la Municipalité de Saint-Placide situé au 281, montée Saint-Vincent, après le 30 septembre seulement.
- ⇒ Une seule entrée est autorisée par adresse;

Si vous n'avez pas accès à internet, communiquez avec Madame Céline Proulx, responsable au service à la clientèle de la RIADM, au : 450-562-3786 poste 1.

Les collectes de feuilles d'automne auront lieu à chaque vendredi, du 9 octobre 2020 au 13 novembre 2020.



Pour plus d'informations, communiquez avec le bureau municipal au 450 258-2305 ou consultez notre site internet www.saintplacide.ca

Référez-vous également au site internet www.riadm.ca